



**Communiqué de presse  
(16 octobre 2001)**

**Naissance de la société civile « synchrotron SOLEIL »**

*Les statuts de la société civile «Synchrotron SOLEIL» ont été signés le 16 octobre 2001 par la Directrice Générale du CNRS et l'Administrateur Général du CEA ; la société est immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry (Essonne).*

La société est détenue par le CNRS pour 72 %, et par le CEA pour 28 %, principaux actionnaires de SOLEIL. Les statuts de la société civile «Synchrotron SOLEIL» ont été signés le 16 octobre 2001 par la Directrice Générale du CNRS, Geneviève Berger et par l'Administrateur Général du CEA, Pascal Colombani ; la société est immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry (Essonne).

Un groupe de travail, composé d'experts CNRS et CEA et du Directeur de SOLEIL, Denis Raoux, les avait élaborés en référence à ceux en cours à l'ESRF et conformément aux dispositions des articles 1832 à 1873 du Code Civil français.

**RAPPEL**

Situé sur le Plateau de Saclay, en Essonne, SOLEIL est le second synchrotron de 3<sup>ème</sup> génération construit en France – le premier : l'ESRF de Grenoble, étant européen. La construction d'un tel équipement tient à la fois des grands chantiers et de la mécanique de haute précision. Il s'agit d'accélérer des paquets électrons afin qu'ils produisent un rayonnement lumineux exceptionnellement brillant et couvrant une gamme de longueurs d'onde très large : de l'infrarouge jusqu'aux rayons X, en passant par les ultra-violets. Les caractéristiques de cette lumière (intensité, focalisation, stabilité, polarisation...) permettent d'observer la matière jusqu'au niveau atomique et autorisent des expériences inconcevables auparavant tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée ou d'intérêt industriel. A SOLEIL on retrouvera de nombreux domaines qui mobilisent la science et l'industrie aujourd'hui : la biologie, la chimie, la science des matériaux, l'environnement, la physique, les sciences de la Terre ou le patrimoine culturel et l'archéologie. Les critères définis pour SOLEIL (énergie de fonctionnement, nombre d'onduleurs, large domaine spectral de l'infrarouge aux rayons X, brillance, injection en continu pour une stabilité du faisceau au micron...) le placent au plus haut niveau de la compétition internationale.

---

**CONTACT**

Service communication : Marie-Pauline Gacoin- 01 69 35 90 15 – [marie-pauline.gacoin@synchrotron-soleil.fr](mailto:marie-pauline.gacoin@synchrotron-soleil.fr)

Site web : [www.synchrotron-soleil.fr](http://www.synchrotron-soleil.fr)

Contact : [webcom@synchrotron-soleil.fr](mailto:webcom@synchrotron-soleil.fr)